

COMPTE RENDU REUNION DU 26 MAI 2020

Présents : ROUX Michel, PICHON Sébastien, GERARD Corinne, BARBIER Christian, GASSEN Isabelle, GENEAU Virginie, DEROBINSON Catherine, ARNAUDET Stéphane, BOUVARD David, DÉLIOT Magali, HORN Jean-Claude, TERNAUX Francine, ALABALAD Matthieu, ROUX Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : DAGRÉOU Karl

M. Mathieu ALBALAD a été désigné comme secrétaire de séance.

M. Karl DAGRÉOU a donné pouvoir à M. Michel ROUX pour voter en son nom

Ouverture de la séance du Mardi 26 mai 2020 à 20H00.

1) Installation des nouveaux conseillers :

Les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des élections des récentes élections municipales du 15 mars 2020 se sont réunis à la salle municipale.

Séance ouverte par le Maire sortant Mr ROUX Michel, il a donné lecture des résultats aux procès-verbaux et a déclaré installer :

ROUX Michel, PICHON Sébastien, GERARD Corinne, BARBIER Christian, GASSEN Isabelle, GENEAU Virginie, DEROBINSON Catherine, ARNAUDET Stéphane, BOUVARD David, DÉLIOT Magali, HORN Jean-Claude, TERNAUX Francine, ALABALAD Matthieu, DAGRÉOU Karl, ROUX Isabelle dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

2) Election du Maire :

Candidat : Mr ROUX Michel

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

ont obtenu :

- Mr ROUX Michel : 14 voix

- Mr PICHON Sébastien : 1 voix

Mr ROUX Michel a été proclamé Maire avec la majorité absolue.

3) Fixation du nombre d'Adjoints au Maire :

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire, sans que ce nombre ne soit supérieur à 30% de l'effectif global du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne un effectif de quatre adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, la création de trois postes d'adjoints.

4) Election des Adjoints au Maire :

- Election du Premier Adjoint :

Après dépouillement :

- nombre de bulletins : 15

-bulletins blancs ou nuls : 0
-suffrages exprimés : 15
-majorité absolue : 8
ont obtenu :
-Mr PICHON Sébastien : 14 voix
-Mme ROUX Isabelle : 1 voix

Mr PICHON Sébastien a été proclamé Premier Adjoint avec la majorité absolue.

- Election du Deuxième Adjoint :

Après dépouillement :
- nombre de bulletins : 15
-bulletins blancs ou nuls : 0
-suffrages exprimés : 15
-majorité absolue : 8
ont obtenu :
-Mme GERARD Corinne : 14 voix
-Mme DÉLIOT Magali : 1 voix

Mme GERARD Corinne a été proclamé Deuxième Adjoint avec la majorité absolue.

- Election du Troisième Adjoint :

Après dépouillement :
- nombre de bulletins : 15
-bulletins blancs ou nuls : 0
-suffrages exprimés : 15
-majorité absolue : 8
ont obtenu :
-Mr BARBIER Christian : 14 voix
-Mme TERNAUX Francine : 1 voix

Mr BARBIER Christian a été proclamé Troisième Adjoint avec la majorité absolue.

5) Délégations permanente consenties au Maire par le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Afin de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, pour la durée du mandat, de confier à Monsieur le Maire 29 délégations.

6) Montant des indemnités de fonction du Maire tenant compte du nouvel indice brut terminal de la fonction publique :

Considérant que pour une commune de 659 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction du Maire est fixé à 40,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents le taux suivant :

- Maire : 40,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

7) Montant des indemnités de fonction des Adjointes tenant compte du nouvel indice brut terminal de la fonction publique :

Le Conseil Municipal,
Sur rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que la commune compte 659 habitants (population légales au 01/01/2017 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019)

Considérant que pour une commune de 659 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un Adjoint est fixé à 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents les taux suivants :

- 1^{er} Adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 2^{ème} Adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 3^{ème} Adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

8) Représentants au sein de la Commission d'appel d'offres et jurys de concours :

Considérant que la commission d'appel d'offres est composée, outre le Maire, Président, ou son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal.

Décide de procéder à l'élection à bulletin secret des membres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires :

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 3

Proclame élus :

- ROUX Michel : 15 voix

- PICHON Sébastien : 15 voix

- GERARD Corinne : 15 voix

Membres suppléants :

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 3

Proclame élus :

- BARBIER Christian : 15 voix

- ARNAUDET Stéphane : 15 voix

- DAGRÉOU Karl : 15 voix

9) Représentants au sein de la Commission de délégation de service public :

Considérant que la commission d'appel d'offres est composée, outre le Maire, Président, ou son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal.

Décide de procéder à l'élection à bulletin secret des membres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires :

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 3

Proclame élus :

- ROUX Michel : 15 voix

- PICHON Sébastien : 15 voix

- GERARD Corinne : 15 voix

Membres suppléants :

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 3

Proclame élus :

- HORN Jean-Claude : 15 voix

- ALABALAD Matthieu : 15 voix

- DÉLIOT Magali : 15 voix

* Divers

La séance est levée à 22h06.